

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Tanindrazana - Fahafahana - Fandrosoana

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, ET DES TRANSPORTS

DECRET n° 2005-504  
portant création, organisation et fonctionnement  
du Comité Interministériel de Gestion des Evènements de mer

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution,

Vu la Loi n° 99-028 du 03 février 2000 portant refonte du Code maritime,

Vu la Loi N° 2004-019 du 19 août 2004 portant mise en œuvre des Conventions Internationales relatives à la protection de l'environnement marin et côtier contre la pollution par les déversements des hydrocarbures,

Vu le décret n° 2003-007 du 12 janvier 2003 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Vu le décret n° 2003-008 du 16 janvier 2003 modifié par les décrets n° 2004-001 du 05 janvier 2004, n° 2004-680 du 05 Juillet 2004, n° 2004-1076 du 07 décembre 2004 et du décret n° 2005-144 du 17 mars 2005 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2005 -161 du 04 avril 2005 fixant les attributions du Ministre des Travaux Publics et des Transports, ainsi que l'organisation générale de son Ministère,

Sur proposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports

En conseil du Gouvernement :

DECRETE :

Section I – Création et attributions

**Article premier :** Conformément aux dispositions du livre V du Code Maritime, il est créé un Comité Interministériel de Gestion des Evènements de Mer.

On entend par évènements de mer tous accidents maritimes survenus à la suite d'un naufrage, d'un échouage, ou d'un abordage du navire.

**Article 2 :** Ce Comité a pour mission de :

- centraliser et valider les informations concernant les accidents maritimes
- coordonner et définir les moyens à mettre en œuvre
- mettre en place un système d'alerte
- constituer une Commission d'Enquête et d'Evaluation de préjudices
- établir un rapport destiné aux autorités supérieures
- recommander les mesures à prendre
- 

## **Section II – Organisation**

**Article 3 :** Ce Comité, présidé par le Ministère chargé des Transports Maritimes, est composé des différents départements ministériels chargés :

- de la Justice
- de l'Intérieur ✕
- des Affaires Etrangères
- de l'Environnement,
- de la Défense Nationale (Commandement de la Gendarmerie Nationale, Commandement des Forces Aériennes et Commandement de Forces Navales)
- de la Pêche
- des Douanes ✕
- de la Décentralisation
- de la Sécurité Publique

**Article 4 :** En cas de besoins, le Comité peut faire appel à d'autres compétences jugées nécessaires.

Les membres du Comité sont nommés par Arrêté du Ministre des Travaux Publics des Transports sur proposition du Ministère concerné.

**Article 5 :** Un Comité ad hoc sera institué dans la Région où a eu lieu l'accident.

## **Section III- Fonctionnement**

**Article 6 :** L'organisation et les modalités de travail pendant l'évènement de mer sont déterminées par le Comité.

**Article 7 :** Les besoins financiers dans le cadre de l'accomplissement des missions du Comité Interministériel de Gestion des Evènements de Mer sont pris en charge par le Gouvernement malgache.

**Article 8 :** Le Ministre des Travaux Publics et des Transports, le Garde de Sceaux, Ministre de la Justice, le Ministre de l'Intérieur et de la Réforme Administrative, le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, le Ministre de la Défense Nationale, le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, le Ministre de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire, le Secrétaire d'Etat chargé de la Sécurité Publique sont chargés de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Antananarivo, le 26 juillet 2005

Par LE PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT ,

**Jacques SYLLA**

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,  
ET DES TRANSPORTS,

**RANDRIAMAMPIONONA Roland**

LE GARDE DE SCEAUX ,  
MINISTRE DE LA JUSTICE

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR  
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

**RATSIHAROVALA Lala Henriette**

**SOJA**

LE MINISTRE DES AFFAIRES  
ETRANGERES

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DES EAUX ET FORETS

**RANJEVA Marcel**

**RABOTOARISON Charles Sylvain**

LE MINISTRE DE LA DEFENSE  
NATIONALE

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

**BEHAJAINA Petera**  
LE MINISTRE DE L'ECONOMIE,  
DES FINANCES ET DU BUDGET

**RANDRIAMANANA Harison Edmond**  
LE MINISTRE DE LA DECENTRALISATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

**RADAVIDSON Andriamparany Benjamin**

**RANDRIANARISON Jean Angelin**

LE SECRETAIRE D'ETAT CHARGE  
DE LA SECURITE PUBLIQUE

**RAZAKANIRINA Léon Victor**